

CROISIÈRE VOILE le long de la côte vendéenne

Au départ de **Saint Gilles Croix de Vie**

Du samedi 19 au lundi 21 avril 2025



Au départ de Saint Gilles Croix de Vie, nous vous proposons pour démarrer la saison de voile, un petit tour le long de la côte vendéenne, Les Sables d'Olonne, l'île de Ré, l'île d'Yeu...

Nous prévoyons 3 voiliers soit 17 passagers

ORGANISATEURS

Jean-Jacques Deplanque
Violaine Fourmestraux

Tél. : 06 86 82 32 08 - @ : hommelibre75@gmail.com
Tél. : 06 63 06 90 61 - @ : violaine.fourmestraux@gmail.com

CHEFS DE BORD : Jean-Jacques Deplanque - Gilles Pontlevoy – Jean-Marc Bezert

LIEU : « Port d'embarquement : Saint Gilles Croix de Vie »

- Embarquement : vendredi 18 avril 2025 au soir
- Débarquement : lundi 21 avril 2025 en fin d'après-midi (Ne pas prévoir un train trop tôt lundi soir - Possibilité de coucher sur un des voiliers lundi soir : 6 places 16€/personne)

VOILIERS

Oceanis 38,1 - 6 personnes, First 36,7 GTE - 6 personnes, First 31,7 – 5 personnes

PARTICIPATION FINANCIERE : 333 euros par personne + 16 € supplément si nuit lundi sur voilier.

Comprend : Location voiliers – consommables – assurances – nettoyage final - organisation.
Ce prix ne comprend pas l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, le carburant moteur, les éventuelles taxes de port, les frais d'escale... Les frais non compris dans le forfait sont payés sur la caisse de bord de chaque équipage.

L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien adressé aux personnes intéressées lors de la validation de votre préinscription par mail (Cf chapitre Modalités particulières ci-après).

- Acompte de 110 € par carte bancaire à l'inscription
- Solde de 223 € par débit automatique au plus tard le 5 avril 2025 (+16 € si dernière nuit à bord)

VOYAGE

Co-voiturage ou train

REUNION DE PREPARATION

Présence indispensable à la réunion de préparation :

Lundi 14 avril 2025 à 19h30 – Lieu à confirmer

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Cette croisière est organisée dans les conditions exposées dans la Charte de la section voile, en particulier ce qui concerne :

- les conditions d'inscription (adhésion, assurance, annulation),
- les procédures de réception et de validation des inscriptions,
- les dépenses comprises dans la participation financière demandée,
- les dépenses additionnelles à prévoir,
- les conditions générales de participation (constitution des équipages, programme de navigation, vie à bord, sécurité nautique),
- l'équipement individuel indispensable,
- le transport vers et depuis le port d'embarquement,

Chaque participant prend connaissance des dispositions de la CHARTE DE LA SECTION VOILE préalablement à son inscription.

Consulter la charte <https://www.cihm.info/voile#outils-et-procedures-des-organismes-voile>

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Avec la signature de son bulletin d'inscription, le participant

-- atteste avoir pris connaissance de la CHARTE DE LA SECTION VOILE et en accepte expressément les principes et les termes,

-- s'engage à respecter strictement toutes les mesures et consignes de sécurité formulées par le chef de bord en cours de navigation.

MODALITES PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site www.billetweb.com

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'enregistrement en respectant toutefois un minimum de personnes expérimentées sur chaque voilier et une liste d'attente est constituée en cas d'inscriptions surnuméraires.

1. Une demande de pré-inscription est à envoyer au préalable par mail à l'organisatrice Violaine FOURMESTRAUX - violaine.fourmestaux@gmail.com.
2. Lorsque celle-ci sera validée par les chefs de bord (au plus tôt fin novembre 2024), le lien d'inscription définitive sur le site **www.billetweb.com** et de paiement du premier acompte vous sera envoyé par mail.
3. A réception de ce lien, votre inscription sera à faire dans les meilleurs délais sur le site www.billetweb.com.

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.